

Règlement particulier du 11^{ème} rallye régional de DURENQUE MONT LAGAST

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :lundi 29 juin 2015
 Ouverture des engagements : lundi 06 juillet 2015
 Clôture des engagements : lundi 10 août 2015 à minuit
 Parution du carnet d'itinéraire :samedi 15 août à partir de 08h00
 Dates et heures des reconnaissances :
 samedi 15 août de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 samedi 22 août de 07h30 à 10h00
 Vérifications administratives : ... samedi 22 août 2015 de 07h30 à 12h00 à la salle des fêtes de Durenque
 Vérifications techniques :samedi 22 août 2015 de 07h45 à 12h30 au marché couvert de Durenque
 Mise en parc fermé : samedi 22 août 2015 de 07h45 à 12h30
 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :samedi 22 août 2015 à 11h30
 Publication des équipages admis au départ et ordre de départ le :samedi 22 août 2015 à 13h00
 Départ de la première voiture, première étape :samedi 22 août 2015 à 14h00
 Arrivée première voiture première étape et parc fermé :samedi 22 août 2015 à 17h47
 Affichage des classements partiels provisoires de la première étape et de l'ordre de départ de la deuxième étape le : samedi 22 août 2015, 30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
 Départ de la première voiture, deuxième étape le :dimanche 23 août 2015 à 09h00
 Arrivée de la première voiture au parc fermé final le :dimanche 23 août 2015 à 14h33
 Publication du classement final provisoire le : dimanche 23 août 2015, 30 mn après l'entrée en parc fermé final du dernier concurrent
 Vérifications finales éventuelles le : dimanche 23 août 2015 au garage GAYRAL Jean Marc avenue du Lévézou 12170 DURENQUE
 Remise des prix le : dimanche 23 août 2015 à la salle des fêtes de Durenque à partir de 17h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saint Affrique organise les 22 et 23 août 2015 en qualité d'organisateur administratif une épreuve intitulée :

11^{ème} RALLYE REGIONAL DE DURENQUE MONT LAGAST

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 240 en date du 13/05/2015.

Organisateur technique

Nom : AUTO SPORT DURENQUE

Adresse : Avenue du Lagast café Boutet 12170 DURENQUE

Comité d'organisation

Président : Jean-Luc PIN
Vice Président : Sébastien CAPOULADE
Trésorier : Pierre BOUTET
Trésorier Adjoint : Vincent BALDET
Secrétaire : Christel ROMIGUIERE
Secrétaire Adjoint : Gérard MARICAN
Correspondant engagements : Nicolas CAPOULADE
Téléphone : 06 75 61 93 80 le soir
Mail : engagementlagast@orange.fr
Adresse : Mr CAPOULADE Nicolas 18 place du marché 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONES
Et les membres et bénévoles de l'association

Affichage officiel

Lors des reconnaissances : Bar restaurant Crouzet-Lacan place Couderc 12170 Durenque
Durant le rallye: Epicerie VIVAL avenue du Lagast 12170 Durenque

1.1P. OFFICIELS

Conseiller RTS CRMP : Michel CAPIN licence n°6494
Président collège commissaires sportifs : Franck DELSANTO licence n°3166
Membre du collège des commissaires sportifs : Georges POUQUINE licence n°20225
Membre du collège des commissaires sportifs : Marcel CABROL licence n°14590
Stagiaire commissaire sportif : Sylvie MONTAGNE licence n°227594
Directeur de Course : Patrice MARTY licence n°9699
Directeur de Course Adjoint : Michel GALANT licence n°113868
Directeur de course ES 1-2-3-4-5 : Yves ESCLOUPE licence n°76046
Directeur de course adjoint ES 1-2-3-4-5 : Jean-Luc DEVRIESE licence n°37766
Commissaire sportif délégué ES 1-2-3-4-5 : Françoise DEVIN-VISTE licence n°6293
Chronométrateur départ ES 1-2-3-4-5 : Isabelle MIQUEL licence n°171569
Chronométrateur 1 arrivée ES 1-2-3-4-5 Michel CALMELS licence n°190760
Chronométrateur 2 arrivée ES 1-2-3-4-5 Jonathan MAZENQ licence n°180190
Point Stop arrivée ES 1-2-3-4-5 Olivier DARBOIS licence n°200251
Point Stop arrivée ES 1-2-3-4-5 Patrick LACOUT licence n°213962
Point Stop arrivée ES 1-2-3-4-5 Solange HUGONET licence n°224907
Point Stop arrivée ES 1-2-3-4-5 Florence LACOUT licence n°237132
Directeur de course voiture tricolore Carmen BELCHI licence n°8747
Directeur de course voiture damier Fabien PASCAL licence n°154264
Responsable des parcs d'assistance André BARATHIEU licence n°7298
Chargé de la publicité : Jean-Christophe POUJOL licence n°227595
Relation concurrents : Charlotte BLANC licence n°154262
Relation concurrents : Guillaume FAYET licence n°162390
Commissaire Technique Responsable : Yves PERIE licence n°54790
Commissaire Technique : Bernard SANGLA licence n°8230
Commissaire Technique : André FOURMENT licence n°6222
Commissaire Technique : Jean-Claude MARTY licence n°32003
Médecin Chef : Dr Jean-François WEETS
Chargés des relations avec la presse : Vincent BALDET (Auto Sport Durenque)

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye régional de Durenque Mont Lagast compte pour

- La coupe de France des rallyes 2015
- Le championnat du Comité Régional du sport automobile Midi Pyrénées 2015
- Le challenge des commissaires du Comité Régional Midi Pyrénées 2015
- Le challenge de l'ASA Route d'Argent 2015

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : samedi 22 août 2015 de 07h30 à 12h00 à la salle des fêtes de Durenque

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 22 août 2015 de 07h45 à 12h30 au marché couvert de Durenque

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu :

Garage GAYRAL avenue du Lagast 12170 Durenque

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Point de départ assurance : Parc à remorques (terrain à 200 m de la mairie)

Point d'arrivée assurance : Parc fermé après ouverture et parc à remorques

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} rallye régional de Durenque Mont Lagast doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 août 2015 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

Une fois le nombre maximum atteint, les demandes seront en liste d'attente ainsi que celles reçues sans le montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye.
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Une fois les vérifications débutées, l'engagement sera acquis à l'organisation.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 300 € Avec la publicité facultative de l'organisateur
- 270 € Equipages complets licenciés à l'ASA St Afrique et/ou ASA Route d'argent.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

- de la photocopie de la licence 2015 des 2 membres d'équipage
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

Le chèque sera fait à l'ordre de : AUTO SPORT DURENQUE

11^{ème} rallye de Durenque Mont Lagast – Règlement particulier

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1P. Parcs ou zones d'assistance

Un seul parc d'assistance pour l'ensemble du rallye, il s'agit du village de Durenque.

En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits.

Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6P. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le Rallye. Cette identification concerne également la voitures 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les Rallyes de la coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} Rallye régional de Durenque Mont Lagast de représente un parcours de 158.5 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.5 km.

Les épreuves spéciales sont :

- St Maurice (8 km) pour les ES 1 et 2
- St Léon (7.5 km) pour les ES 3, 4 et 5

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " carnet d'itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum.

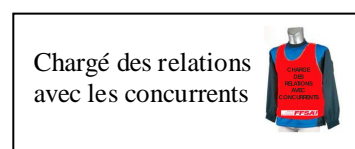
6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- samedi 15 août 2015 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- samedi 22 août 2015 de 07h30 à 10h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont les suivants :



7.3.13P. Contrôle horaire de fin d'étape

Les équipages sont autorisés à pointer en avance au CH 2A sans encourir de pénalité (fin étape 1)
Les équipages sont autorisés à pointer en avance au CH 5A sans encourir de pénalité (fin étape 2)

7.6.2P. Les voitures seront obligatoirement mises en régime de parc fermé

- Le samedi 22 août 2015, dès leur passage aux vérifications techniques jusqu'au départ de l'épreuve, place du foirail à DURENQUE
- à la fin de la première étape le samedi 22 août 2015 au même endroit.
- à la fin de la deuxième étape le dimanche 23 août 2015 au même endroit.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition se fait de la manière suivante :

GENERAL		
Premier		550 €
Deuxième		410 €
Troisième		320 €
GROUPES		
Premier	Si moins de 4 partants : 200 €	310 €
Deuxième	De 4 à 7 partants	210 €
Troisième	Si plus de 7 partants	130 €
CLASSES		
Premier	Si moins de 4 partants : 150 €	300 €
Deuxième	De 4 à 9 partants	150 €
Troisième	De 10 à 15 partants	90 €
Quatrième	Si plus de 15 partants	60 €

Les prix ne sont pas cumulables.

Chaque prix sera accompagné d'une récompense.

Une récompense sera attribuée au premier équipage 100% féminin.

La remise des prix aura lieu le **dimanche 23 août 2015 à la salle des fêtes de DURENQUE à partir de 17h30**

